

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal **du 04 août 2021**

Demande d'alimentation en eau potable pour la Maison-Blanche :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. et Mme Cédric COMBES qui demandent à la commune de desservir la Maison Blanche en eau potable, en vue d'une éventuelle rénovation du bien. Le conseil décide de faire estimer le coût des travaux et de demander des précisions à M. et Mme COMBES quant à leur projet. Par ailleurs, la commune va se renseigner pour savoir si une participation financière pourrait être demandée aux propriétaires desservis.

Travaux à réaliser au logement « ancienne vicairie » :

Monsieur le Maire présente le diagnostic énergétique de Lozère Energie ainsi que ses préconisations pour améliorer le confort thermique et réduire les coûts de chauffage au gîte de l'ancienne vicairie. Le conseil décide de faire installer une VMC double flux et de faire réaliser une isolation au sol avec un plancher flottant. La commune pourra obtenir des subventions DSIL et CEE dans le cadre de cette opération.

Tarifification sociale des cantines :

L'Etat propose d'apporter un soutien financier aux communes qui mettraient en place une tarification sociale des cantines. Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce dispositif.

Révision des tarifs des services eau et assainissement :

Le conseil municipal décide d'augmenter les prix de l'eau de la façon suivante, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- Abonnement annuel au réseau AEP :40.00 € HT
- Eau : - 1^{ère} tranche (consommation eau de 0 à 120 m³) :1.40 € HT / m³ (au lieu de 1.30 €)
- 2^{ème} tranche (consommation eau > 120 m³) :1.00 € HT / m³ (au lieu de 0.90 €)
- Redevance pour pollution domestique :Fixée par l'Agence de l'Eau

Les tarifs du service assainissement restent inchangés.

Présentation des RPOS des services Eau et Assainissement :

Le conseil municipal adopte les deux rapports présentés.

Suppression du budget du Parc Résidentiel :

Le conseil municipal décide de supprimer le budget annexe « Parc Résidentiel » au 31 décembre 2021 et de l'intégrer dans le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

Services techniques : suppression d'une poste :

Considérant qu'il conviendrait d'ajuster le tableau des emplois de la collectivité, suite à la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} février 2021, et vu l'avis du comité technique du 21 avril 2021, le conseil municipal décide de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Point sur les travaux en cours :

Extension du garage communal :

Le coût des travaux est estimé par l'économiste à 83 400 € HT.

La commune a consulté plusieurs entreprises pour chaque lot du marché, les offres sont attendues avant le 31 août.

Goudrons :

Le conseil municipal décide de confier les travaux du programme voirie à l'entreprise JOUVERT pour un coût total de 40 908 € TTC.

AEP Le Bergognon – Combret – La Pigeyre :

Les travaux seront bientôt achevés. L'entreprise SEGALA sous-traitant de l'entreprise COLAS, termine les clôtures des périmètres de protection des captages.

Viabilisation des terrains communaux à Combret :

Monsieur le Maire présente les deux propositions d'aménagement élaborées par le C.A.U.E.

Le conseil municipal choisit celle qui consiste à créer 5 lots allant de 500 à 900 m².

Ecole :

Monsieur le Maire informe qu'une famille lui a demandé une dérogation afin d'inscrire ses 2 enfants à l'école de Villefort ; il indique qu'il a refusé d'accorder cette dérogation.

Fibre optique:

Il est décidé d'adresser un courrier à Mme la Présidente du Syndicat Mixte Lozère Numérique pour lui faire part d'anomalies rencontrées dans le déploiement de la fibre optique sur la commune (défaut d'élagage sous les câbles, non suivi du réseau existant...)